



**Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'Etat**

Bulletin de documentation

10

**Service Information et Presse
Luxembourg, 3, rue de la Congrégation**

La Politique Étrangère du Grand-Duché de Luxembourg

Au cours des débats budgétaires à la Chambre des Députés, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, a fait le 24 novembre 1971 un exposé sur la politique étrangère du Grand-Duché de Luxembourg dont nous reproduisons le texte ci-après :

Introduction

Je me réjouis d'avoir à nouveau l'occasion cette année de m'entretenir avec vous de quelques grands problèmes de politique étrangère qui préoccupent tant le Gouvernement que la Chambre et pour lesquels l'opinion publique, à juste titre, a montré son intérêt. J'aimerais rappeler que dans le mémoire écrit que vous avez reçu au mois de septembre, vous avez pu trouver le relevé aussi détaillé et complet que possible, dans les limites imposées, des activités du Ministère des Affaires Etrangères durant la période du 1^{er} octobre 1970 au 15 septembre 1971. Vous vous serez rendu compte à la lecture de ce mémoire que son objectif n'était pas de développer de façon exhaustive l'évolution de chacun des problèmes qui s'y trouvent mentionnés ni de décrire dans le détail les positions prises par les différentes parties intéressées et qui ont conditionné cette évolution. Le but était plutôt de donner un aperçu de la variété d'activités du Ministère en insistant plus particulièrement sur les problèmes touchant le plus intimement à nos intérêts, et de stimuler par là votre intérêt constructif aux problèmes de la politique étrangère du pays.

Comme l'indiquait la note introductive au mémoire, j'aimerais donc maintenant développer de façon plus approfondie les conceptions politiques qui ont été à la base de l'action du Gouvernement dans les grandes questions de politique étrangère. J'ai déjà dit que la sélection des problèmes que je vais traiter dans un instant a été inspirée avant tout par le souci de rencontrer vos préoccupations et de vous démontrer qu'elles sont largement partagées par le Gouvernement.

Progressant des questions d'intérêt général à celles d'intérêt plus limité, je traiterai successivement du problème de la Chine, des relations Est-Ouest, sous leur double aspect de la sécurité et de la coopération, du projet de conférence européenne au sommet, des activités des Communautés européennes pour finir

avec l'évocation de quelques problèmes bilatéraux qui au cours de l'année écoulée ont retenu particulièrement notre attention comme la vôtre.

Avant toutefois d'aborder ces questions de fond, j'aimerais que vous consentiez à fixer brièvement votre attention sur quelques considérations d'ordre général qui valent pour l'ensemble des tâches dont j'assume la responsabilité.

Nous avons assisté ces derniers temps à une intensification sensible des activités diplomatiques et à un déplacement des centres de gravité qui n'a pas manqué d'avoir des répercussions sur les méthodes suivies.

En ce qui concerne le règlement de problèmes bilatéraux, nous constatons que les négociations se scindent de plus en plus nettement en deux phases distinctes : Les contacts par l'intermédiaire des Ambassades d'abord, entrecoupés des pauses de réflexion indispensables et qui permettent de débayer le terrain, de résoudre certaines des difficultés et d'isoler peu à peu les points d'achoppement majeurs. Il arrive souvent qu'à ce stade-là la facilité des communications ainsi que la complexité des problèmes imposent le recours à des contacts directs entre Ministres ou hauts fonctionnaires des Départements compétents, de préférence aux mécanismes de la diplomatie traditionnelle. Le processus de prise de décision peut ainsi être souvent accéléré de façon notable, au prix, il est vrai, d'un surcroît de travail et de déplacements pour le Ministre et ses collaborateurs directs.

Mais nous constatons également que, s'il existe toujours des problèmes bilatéraux, de plus en plus nombreux sont les problèmes qui en fait ne peuvent trouver une solution satisfaisante que dans le cadre d'une communauté plus large. Les exigences de cette vie en communauté dans un monde qui se rétrécit chaque jour démontrent à l'évidence que ce qu'on

appelle les Affaires Etrangères ou les relations diplomatiques ne se limite plus aux grands problèmes politiques, ou plutôt qu'un grand nombre de problèmes techniques — et je pense aux problèmes de transport, de l'éducation, de l'énergie et à d'autres — prennent par le fait même que leur solution doit être recherchée dans une communauté d'action de plusieurs Etats, une coloration politique qui requiert des méthodes de travail nouvelles et dont les meilleures sont fondées sur le concept de la solidarité. Or cette solidarité est indivisible et implique que chaque Etat au-delà de ses intérêts propres se préoccupe des problèmes qui mettent en cause ceux de ses partenaires.

Ceux d'entre vous, et ils sont nombreux, qui participent aux travaux importants des diverses assemblées parlementaires internationales, que ce soit le Parlement européen ou le Conseil parlementaire Benelux, le Conseil de l'Europe ou l'Assemblée consultative de l'Union de l'Europe Occidentale, ou encore l'Assemblée de l'Atlantique Nord, font eux-mêmes l'expérience de cette solidarité et de l'élargissement des intérêts et des préoccupations qu'elle comporte.

Il en résulte que les principales organisations internationales dont nous faisons partie connaissent une augmentation importante de leur travail et par conséquent du nombre de réunions. C'est ainsi que le Conseil des Communautés européennes, siégeant fréquemment au niveau ministériel, a dû préparer et mener au cours de maintes séances de nuit les négociations d'adhésion avec la Grande-Bretagne, le Danemark, l'Irlande et la Norvège. Il est à prévoir d'ailleurs que la nécessité de conclure des accords d'association et autres avec les Etats qui ne sont pas candidats à l'adhésion, ainsi que la poursuite des activités normales internes des Communautés ne permettront aucun relâchement de cet effort dans les années à venir. Le Conseil de l'OTAN quant à lui a dû s'occuper intensément du projet de conférence sur la sécurité européenne ainsi que des négociations éventuelles sur une réduction mutuelle et équilibrée des forces. Là encore, à mesure qu'à la phase de préparation interne s'ajoute celle de la préparation multilatérale, on doit s'attendre à une accélération des travaux au cours de l'année à venir.

Enfin des formes nouvelles de coopération multilatérale se sont développées. Je pense notamment aux mécanismes de coopération politique entre les 6 Etats des Communautés européennes et avec les 4 Etats candidats. Restés en marge des institutions existantes sans toutefois en créer de nouvelles, ces mécanismes se fondent au moins pour l'instant sur le principe de réunions multilatérales intergouvernementales tant au niveau des Ministres qu'à celui des Directeurs politiques et des experts. L'absence de Secrétariat permanent ainsi que le fait que les réunions se tiennent dans le pays qui assume la présidence et sont préparées par celui-ci, imposent sans doute des limites à un travail efficace, mais l'objectif poursuivi justifie amplement à notre avis les compromis et sacrifices quant aux méthodes.

Votre expérience des affaires internationales vous fera aisément comprendre également qu'il ne suffit

pas d'assister aux réunions, mais que si l'on veut y figurer honorablement il est indispensable de prendre part aux échanges d'information, aux entretiens et aux sondages préliminaires qui se déroulent sur tous les plans et à tous les niveaux. Ce travail de préparation aux réunions revêt d'ailleurs maintenant pour nous une importance toute particulière parce que le Luxembourg assumera au cours du premier semestre de 1972 la présidence du Conseil des Communautés européennes et celle des réunions de coopération politique.

Si nous sommes ainsi périodiquement projetés au premier rang des organisations internationales dont nous faisons partie ce n'est assurément pas pour des raisons de prestige, mais bien parce que, au moment de mettre sur pied ces organisations, que ce soit le Conseil de l'Europe ou l'OTAN ou encore les Communautés européennes, les Etats ont décidé que leurs travaux seraient présidés à tour de rôle par chacun des Etats membres. Même si sur le fond des problèmes tel ou tel Etat peut prétendre à une voix privilégiée, nous retrouvons ainsi en ce qui concerne l'organisation des travaux la règle de l'égalité souveraine des Etats, fondement d'un système de relations internationales libres. Vous comprendrez aisément qu'il nous serait impossible de vouloir retirer de notre appartenance à ces organisations tous les avantages possibles sans en assumer comme les autres partenaires notre part de responsabilité et de travail. En abdiquant ces responsabilités, en refusant de fournir ce travail, dans l'intérêt de tous, nous enlèverions toute justification à notre présence dans ces organisations et toute crédibilité à nos prétentions de voir pris en considération nos intérêts d'Etat indépendant au même titre que le sont ceux de nos partenaires. Nous retrouvons ici le concept de solidarité indivisible dont j'ai déjà parlé plus haut.

J'ai tenu à vous faire part des quelques considérations qui précèdent afin qu'il soit mieux compris dans quelle mesure et dans quelles conditions moi-même et mes collaborateurs sommes souvent obligés d'entreprendre des déplacements à l'étranger. J'espère avoir démontré que dans un monde communautaire et où la diplomatie multilatérale devient la règle, il n'est pas possible à la longue d'assurer la défense de nos intérêts luxembourgeois sans un minimum de « présence » sur la scène internationale et sans assumer, dans la limite bien entendu de nos possibilités, les responsabilités qui sont celles d'un partenaire sûr, sérieux et égal. Aucun membre de cette assemblée assurément ne voudrait que se reproduise la situation humiliante d'il y a à peine 50 ans où les représentants luxembourgeois n'ont pas réussi à se faire recevoir ne fût ce que par des fonctionnaires de Ministères des Affaires Etrangères de pays voisins alors qu'ils venaient s'entretenir avec eux de problèmes mettant en cause l'existence-même du pays. J'en tire la leçon qu'un petit pays plus qu'un autre a besoin de participer de façon loyale et efficace et que, j'y reviendrai encore, moins que d'autres il peut se permettre de renier ses obligations et de se soustraire à ses responsabilités.

Le Problème de la Chine

J'en viens au problème de la Chine. Comme vous le savez, ce problème que je continue — malgré que 59 pays en aient apparemment décidé autrement — à considérer comme important sous tous ses aspects, nous concernait dans le passé essentiellement par les votes qu'il nous fallait émettre annuellement aux Nations Unies. A la suite des développements de l'affaire dans cette organisation et des décisions prises par un certain nombre de pays amis, ce problème a également acquis cette année une dimension bilatérale. C'est sous ce double aspect que je voudrais l'examiner et répondre en même temps à la question posée par l'honorable M. Van den Bulcke.

J'aimerais relever tout d'abord comme un fait positif que notre opinion publique se soit sentie tellement concernée par cette question, qu'elle se soit interrogée et préoccupée très justement des aspects moraux et simplement humains de ce problème politique complexe. Le Gouvernement lui-même a réalisé combien il est parfois difficile et douloureux de se retrouver soudain face à la dure réalité des faits quand ceux-ci ont été obscurcis pendant près d'un quart de siècle par une évolution historique qui a longtemps pu sembler être sanctionnée par des positions politiques rigides. Si en définissant sa position le Gouvernement n'a pas, comme certains le souhaitent peut-être, simplement basculé d'un camp dans l'autre, c'est parce qu'il a estimé que l'approche d'un petit pays d'un problème complexe et qui au surplus échappait, il faut bien l'avouer, totalement à son emprise, devait surtout veiller à maintenir la crédibilité de sa position et tenir compte en toute loyauté de ses engagements. Moins que d'autres nous pouvons nous permettre des revirements politiques spectaculaires alors que le Luxembourg, contrairement à d'autres, fonde la défense de ses intérêts, voire son existence, exclusivement sur le droit et la justice et non pas sur sa puissance.

Ceci dit, rien n'est moins vrai que de prétendre que nous ayons été pris de court par l'évolution de la situation. Depuis deux ans déjà ce Gouvernement a commencé à introduire un peu de flexibilité dans une attitude que tous les Gouvernements précédents et donc tous les partis politiques qui y ont participé avaient fini par ériger en dogme : non-reconnaissance de la République Populaire de Chine, absence de celle-ci des Nations-Unies et donc impossibilité pour elle de participer ouvertement à des relations diplomatiques normales et légitimes.

Au contraire ce Gouvernement a pris conscience de ce que l'évolution historique, qui ne fait, et on peut le regretter, pas de distinction d'ordre moral, tendait vers l'universalité de la représentation aux Nations Unies et vers la reconnaissance de la Chine Populaire comme seule représentante légitime de la Chine. Nous aurions souhaité, et nous n'avons pas manqué de le dire à nos amis et alliés, qu'une décision fût intervenue plus tôt, à un moment où une solution intermédiaire accommodant les intérêts des uns et des autres aurait peut-être encore été possible.

Certains regrettent peut-être aujourd'hui de ne pas avoir appuyé alors les solutions qui furent proposées.

Le Gouvernement a surtout décidé de tenir compte pour définir son attitude lors des votes à intervenir à l'Assemblée Générale des Nations Unies de cette année et qui promettaient d'être cruciaux de la réalité dans sa totalité, ainsi que de notre pratique constante en matière de relations internationales. Cette pratique est importante en la matière puisque le Luxembourg n'a jamais reconnu que des Etats, et non pas les Gouvernements successifs qui ont pu les diriger. Il n'y avait donc pas de difficulté à admettre que la réalité dans le cas de la Chine est qu'il ne peut y avoir qu'une seule Chine. Vous n'ignorez d'ailleurs pas que c'est même là l'un des rares points sur lesquels dans cette affaire tout le monde, y compris tous les Chinois eux-mêmes, soit d'accord.

La Charte des Nations Unies a réservé à cette Chine, comme aux quatre autres grandes puissances, une position privilégiée puisque, en dehors du siège qui leur revient comme à tout Etat membre à l'Assemblée Générale, elle leur reconnaît la qualité de membre permanent du Conseil de sécurité.

Cette place que la Charte reconnaît à la Chine a été occupée depuis l'origine des Nations Unies jusqu'au 25 octobre dernier par les représentants du Gouvernement du Maréchal Tchang Kaï-Chek. Il n'y eut donc aucun doute en 1945 sur la légitimité et la représentativité des délégués du Maréchal Tchang Kaï-Chek tant à l'Assemblée Générale qu'au Conseil de sécurité. La meilleure preuve en est d'ailleurs que la Chine Populaire n'a jamais mis en doute la validité de la signature apposée par les représentants du Maréchal sur la Charte de San Francisco. S'il n'a pas été tenu compte plus tôt du fait que ce Gouvernement, à la suite de sa défaite dans la guerre civile en 1949, dut se réfugier sur l'île de Formose et abandonner au Gouvernement communiste de Mao Tsé-Toung le contrôle incontesté de la partie continentale de la Chine, cela est dû justement à ce concours de circonstances historiques que j'ai mentionné plus haut et notamment à la guerre de Corée qui provoqua la condamnation de la Chine Populaire comme agresseur par l'Assemblée Générale et à la confrontation militaire et politique qui en résulta entre la Chine Populaire et les Etats-Unis et leurs alliés. Cette conjoncture politico-militaire, l'indéniable succès économique du régime nationaliste sur l'île de Formose où après avoir réduit les velléités nationalistes formosanes il établit tout un appareil étatique, le fait aussi que les Etats-Unis pouvaient compter alors sur l'appui de la majorité des membres des Nations Unies, cet ensemble de circonstances semblait sanctionner les prétentions du Gouvernement de Taïpeh à continuer à être considéré comme le représentant légitime de toute la Chine. Il n'en reste pas moins que ces prétentions y compris et surtout celles à une reconquête toujours plus utopique du continent ont peu à peu perdu leur crédibilité au fil des dernières vingt années.

La réalité s'est finalement imposée le 25 octobre dernier. Les 750 millions de Chinois sont maintenant représentés à l'ONU et ce par les autorités qui en fait les gouvernent depuis plus de vingt ans. Leur Gouvernement est reconnu par la communauté des Nations Unies comme le seul Gouvernement légitime de la Chine.

J'aimerais maintenant, si vous voulez bien, examiner dans le détail l'attitude de la délégation luxembourgeoise lors de ces votes. Les principes de notre position furent arrêtés dès que nous eûmes, quelques mois avant le débat aux Nations Unies, connaissance des projets de résolution les plus importants qui allaient être soumis. Je signale d'ailleurs que pour la première fois aucun projet de résolution ne s'opposait à la représentation de la République Populaire de Chine.

Les principes de notre position, y compris notre attitude devant le projet de résolution albanais, sont repris à la page 17 du mémoire qui vous a été remis au mois de septembre. J'ai précisé ces principes lors de mon intervention à la Tribune des Nations Unies le 6 octobre et le détail en a été confirmé lors de la réunion du Conseil de Gouvernement précédant d'une semaine le vote de l'Assemblée Générale. Le délégué luxembourgeois devait se prononcer :

- 1) pour l'admission des représentants du Gouvernement de la République Populaire de Chine ;
- 2) pour l'attribution à ces représentants du siège de membre permanent du Conseil de sécurité revenant à la Chine.
- 3) En revanche notre délégué devait s'opposer à l'expulsion des représentants du Gouvernement de Taïpeh préalablement à l'entrée du Gouvernement de Pékin. J'avais dit à ce sujet le 6 octobre à l'ONU : « On a peine à concevoir que l'application progressive du principe d'universalité ne puisse se faire que moyennant l'expulsion préalable d'un pays membre qui s'est toujours acquitté scrupuleusement des devoirs que lui impose la Charte... Agir de la sorte reviendrait pour l'Organisation mondiale à renier ses principes et à encourager, sinon ouvertement du moins de façon tacite, le règlement d'un conflit par d'autres moyens que des dialogues ouverts et constructifs, alors que son rôle est de servir d'intermédiaire, de dépasser les aspects passionnels de l'enjeu, de construire des ponts par-dessus un abîme de divergences qui sépare les partis opposés. L'expulsion d'un membre ne saurait créer qu'une nouvelle tension alors qu'au contraire — et sans préjuger des solutions possibles — l'entrée de la Chine Populaire devrait permettre de trouver une solution pacifique dans le cadre de l'ONU. »

Voilà quelle était notre position quant au fond du problème. J'ajouterai pour le souligner que tout au long des semaines précédant le vote, et même précédant le dépôt des projets de résolution, nous avons été en contact étroit avec nos partenaires et alliés et que nous avons participé de façon constructive à la mise au point des textes. Nous avons été particulièrement heureux que nos remarques concernant l'attribution au représentant du Gouvernement de la Ré-

publique Populaire de Chine du siège de membre permanent au Conseil de sécurité aient pu être prises en considération. Je reviendrai plus tard sur les aspects Benelux de cette consultation.

Quant à la procédure, nous avons pensé, et je l'ai dit dès le début de mon exposé, que toute mesure tendant à exclure une délégation des Nations Unies, et à fortiori une délégation qui jusqu'alors disposait au Conseil de sécurité du droit de veto, était assurément une question importante et requerrait pour le moins la majorité des $\frac{2}{3}$ des membres de l'Assemblée Générale.

Le Gouvernement a décidé enfin qu'il déterminerait son attitude future en tenant compte de la décision que prendrait la communauté des Nations Unies et qu'il serait prêt à en tirer les conséquences qui s'imposent.

Or, comme il arrive souvent aux Nations Unies — et d'ailleurs, vous le savez bien, dans nos Parlements — le vote important a été un vote de procédure. Il portait sur le projet de résolution américain déclarant question importante l'expulsion d'une délégation. Vous connaissez le résultat de ce vote : 59 pays se sont prononcés contre, 55, dont le Luxembourg, se sont prononcés pour et 15 pays se sont abstenus. L'analyse des votes de nos partenaires sur cette question montre que parmi les 14 pays de l'OTAN qui ont droit de vote aux Nations Unies 4 se sont prononcés pour, 6 se sont prononcés contre, et 4 autres se sont abstenus ; sur les 5 pays membres du Marché Commun qui ont droit de vote aux Nations Unies, 1 s'est prononcé pour, 1 s'est prononcé contre et 3 se sont abstenus. Il est évident à la lecture de ces chiffres qu'on ne peut parler ni d'isolement de la position luxembourgeoise ni de rupture d'une solidarité qui dans cette question tout simplement n'a jamais existé.

La meilleure preuve qu'il s'agissait-là du vote essentiel réside dans le fait que c'est après ce vote que le délégué du Gouvernement de Taïpeh a quitté la salle sachant que son expulsion était acquise. Le projet de résolution des États-Unis, auquel nous avons coopéré et qui rencontrait parfaitement nos objectifs, n'a plus alors été soumis au vote. Seule restait la résolution albanaise qui dans un même texte demandait l'admission de la délégation du Gouvernement de Pékin et l'expulsion de celle de Taïpeh. Nous n'avons pas pensé pouvoir renier en dix minutes ce que nous avions continué d'affirmer pendant tout le travail préparatoire et, comme nous l'avions décidé dès le début du mois d'octobre pour le cas où cette situation se produirait, nous nous sommes abstenus. Tous ceux d'entre vous qui ont déjà eu à prendre position sur un texte dont une partie des dispositions rencontre leurs préoccupations alors qu'une autre tout aussi essentielle leur est inacceptable, savent que dans une telle circonstance l'abstention est une position parfaitement logique et souvent la seule qui soit honorable. Il ne m'appartient pas d'apprécier les raisons pour lesquelles l'une ou l'autre délégation a pu modifier son attitude. Je n'ai de compte à rendre que sur la position luxembourgeoise.

La question chinoise, je l'avoue, plus que d'autres a pu soulever les passions et les émotions. Elle a obli-

gé le Gouvernement à revoir radicalement une politique établie de longue date. J'ai essayé de résumer les arguments qui ont été à la base des décisions du Gouvernement. Je suis le premier à regretter que la conclusion à laquelle ils nous ont menés, n'a pas été entièrement celle de nos partenaires les plus immédiats. Encore ceci n'est-il vrai que pour les votes aux Nations Unies qui ne sont après tout que des péripéties ; sur le fond de l'affaire les très intenses consultations que nous avons eues notamment avec nos amis belges et hollandais, ont révélé une très large identité de vue. J'aimerais d'ailleurs répéter qu'il n'y a jamais eu une position commune ni Benelux ni Marché Commun ni OTAN sur cette question et qu'aucun Gouvernement n'a jamais fait dépendre sa décision de la politique que pourrait prendre tel ou tel de ses partenaires. Nous avons fait une tentative sincère d'harmoniser nos positions, mais les échanges de vues et d'informations que nous avons eus ont révélé bien vite que les points de départ différents des Gouvernements (relations diplomatiques entre La Haye et Pékin, négociations en cours à cet effet entre Bruxelles et Pékin) et l'avance considérable prise sur nous dans ce domaine par d'autres Etats durant les longues années d'immobilisme du Gouvernement luxembourgeois, ne permettraient pas sur ce point d'aboutir à une position commune. La parfaite compréhension mutuelle qu'il y a eu de ces différences, ainsi que l'information franche complète et continue tout au long des semaines cruciales, loin d'aboutir à une quelconque rupture de solidarité, ont constitué bien au contraire un exemple de coopération loyale entre partenaires soucieux des positions respectives des autres. J'ose espérer que vous comprendrez que dans une question qui par tant d'aspects était une véritable question de conscience, le Gouvernement n'allait tout de même pas se limiter à lorgner timidement à gauche ou à droite pour voir quelle attitude prendrait tel ou tel pays pour lui emboîter immédiatement le pas même en cas de changement d'attitude intervenant au tout dernier moment. Ceci ne répond pas à notre conception d'une coordination politique, ceci serait une assimilation pure et simple. Trop de fois il a été reproché à notre diplomatie de se con-

tenter d'un alignement béat sur les positions d'autrui pour que je ne saisisse pas cette occasion pour soutenir que nous avons en toute conscience fait l'examen du problème tel que je vous l'ai décrit pour aboutir aux décisions que vous savez et qui me semblent marquer un progrès important par rapport à vingt années d'immobilisme. Ces décisions en ce qui concerne nos relations bilatérales avec la Chine ont fait l'objet du communiqué du Gouvernement du 29 octobre dernier. Le moment était venu de mettre fin aux tergiversations et, à la suite de la décision intervenue aux Nations Unies, de constater qu'il n'y a qu'une seule Chine et que le Gouvernement de Pékin en est le représentant légal. J'aurai sans doute encore l'occasion d'entretenir la Commission des Affaires Etrangères des conséquences pratiques de cette décision et de l'évolution de la nouvelle situation ainsi créée.

J'ajouterai pour terminer que la rigidité des positions de Pékin et de Taïpeh ne nous a évidemment pas facilité la tâche. Et pourtant nous avions espéré, trop confiants peut-être dans les nobles principes proclamés par la Charte, que la présence des deux antagonistes dans l'enceinte de New York, ensemble avec les autres Etats intéressés, aurait pu faciliter une solution pacifique et négociée du différend qui les oppose. Je veux continuer à croire qu'en prenant la décision qu'elle a prise, l'ONU n'en a pas pour autant abdiqué toute responsabilité, ni abandonné sans garantie aucune à la loi du plus fort une population dont — on l'oublie trop souvent — personne n'a encore pensé à demander l'opinion.

La question chinoise a révélé au grand jour le bouleversement qui est intervenu dans l'équilibre entre les grandes puissances, l'explosion du système bipolaire et son remplacement par un modèle plus complexe et dont on n'a pas fini de deviner les relations et permutations possibles. Il n'en devient que plus urgent que l'Europe soit enfin à même de tenir dans ce modèle la place qui lui revient. Je dirai ailleurs mes espoirs et mes craintes à ce sujet. Mais j'aimerais souligner ici que la Chine Populaire semble marquer un intérêt positif à l'élargissement et au renforcement des Communautés Européennes.

Les Relations Est-Ouest

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par un certain « mouvement » dans les relations Est-Ouest. Nous avons dressé dans le mémoire concernant les activités du Ministère des Affaires Etrangères qui vous a été remis au mois de septembre, l'inventaire des mesures, propositions et accords qui sont intervenus en cours de l'année et qui ont commencé à faire de la détente une réalité. Je voudrais relever tout particulièrement les négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la limitation des armements stratégiques (SALT), les propositions relatives à la convocation d'une conférence sur la sécu-

rité et la coopération en Europe (CSCE) ainsi que celles relatives à la négociation de réductions mutuelles et équilibrées de forces (MBFR) et enfin tout particulièrement l'accord intervenu le 3 septembre 1971 entre les quatre grandes puissances au sujet de Berlin.

Depuis, les voyages du Chancelier Brandt en Crimée, celui de M. Brejnev à Paris et l'annonce des visites de M. Nixon à Pékin et puis à Moscou ont illustré avec éclat qu'une ère de négociations et de contacts a bel et bien commencé. Il n'y a là rien qui puisse nous réjouir. Au contraire ! Ensemble avec

nos partenaires de l'OTAN voilà bien des années que nous avons prôné le dialogue avec l'Est, une intensification des échanges de biens, d'idées et de personnes, une réduction de la tension politique et du niveau d'affrontement militaire, sans que nous ayons toujours reçu des pays auxquels s'adressaient nos appels et nos déclarations d'intention, un écho favorable.

Mais aujourd'hui encore nous ne pouvons oublier que l'identité des mots recouvre souvent des conceptions différentes, que les belles déclarations n'empêcheront pas, s'il en faut croire l'expérience, les répressions brutales, que des relations diplomatiques et commerciales dont on réclame l'intensification peuvent servir à l'occasion de prétexte à des activités plus discrètes ou plus surnoises.

Si j'ai tenu très brièvement à le rappeler, ce n'est pas que nous soyons seulement convaincus à demi de la nécessité et des vertus de la détente, mais uniquement pour souligner qu'il nous faut jouer ce jeu les yeux ouverts, conscients de la mise, avertis des risques qui nous guettent, si nous abaissons la garde, relâchons notre vigilance ou manquons aux règles essentielles de la solidarité.

La première règle de prudence est assurément que les alliés occidentaux sachent avec suffisamment de précision quels sont les objectifs qu'ensemble ils veulent atteindre au cours des négociations qui s'annoncent. C'est à quoi nos experts ont travaillé à un rythme soutenu au cours de l'année écoulée tant dans le cadre de l'Alliance Atlantique que des Communautés européennes. Car en effet s'il est des intérêts qui sont communs à tous les partenaires de l'Alliance, il en est qui sont spécifiques aux Communautés européennes. Je pense ici non seulement au vaste domaine des relations économiques, mais également à l'importance qu'il y aurait de faire accepter les Communautés européennes telles qu'elles existent à l'heure actuelle et telles que nous espérons elles se développeront à l'avenir comme un fait positif réel de la vie internationale. Je décrirai ailleurs les efforts qui sont faits pour mettre les Communautés à même de jouer pleinement leur rôle.

Tant à l'OTAN que dans le cadre des Communautés européennes, la conviction s'est rapidement imposée que ce que les pays occidentaux doivent rechercher, ce n'est pas un facile succès de propagande qu'une courte réunion bien mise en scène avec adoption de quelques déclarations bien sonnantes suffirait à assurer, mais plutôt un ensemble équilibré de mesures concrètes qui pourront traduire pendant longtemps dans les faits l'amélioration du climat en Europe par une intensification de la coopération des peuples européens dans les domaines qui permettent d'espérer des résultats : coopération économique et industrielle, réduction des entraves au commerce, échange des personnes et des idées pour n'en nommer que quelques-uns. La Conférence sur la sécurité et la coopération vers laquelle nous nous acheminons, ne pourra évidemment pas résoudre elle-même ces problèmes. Je la considère plutôt comme le coup d'envoi d'une série de négociations dans des enceintes et avec des participations diverses selon les sujets, mais

que la conférence aura situées dans la perspective commune d'une coopération intensifiée dans un climat de sécurité et de paix.

Afin que ces échanges et cette coopération se fassent dans la confiance, afin que sécurité et paix ne soient pas de vains mots, il faudrait bien sûr que les gouvernements s'engagent à s'en tenir dans leurs relations mutuelles à des règles acceptées par tous, ce qui veut dire que le non-recours à la force, la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre État, le respect de la souveraineté et de l'inviolabilité des frontières soient partout compris de la même façon et ne souffrent aucune exception du fait des régimes politiques et sociaux différents auxquels peuvent adhéser les États.

Il y a donc là un travail de préparation très sérieux à faire, et je suis heureux que, en ce qui concerne les pays occidentaux, il ait déjà été largement entamé. On peut donc espérer que lorsque le moment viendra de confronter, à Helsinki sans doute, nos idées avec celles des autres participants dans une phase multilatérale de préparation de la conférence, c'est-à-dire dès que la partie des accords de Berlin qui doit être mise en œuvre par les 2 États allemands aura été conclue, nous serons prêts à le faire dans un esprit constructif et animé d'une volonté solidaire. Je ne saurais assez souligner l'importance de cette solidarité des pays que lient dans cette entreprise tant d'intérêts aussi bien économiques que politiques ni le risque peut-être plus aisément apparent à un petit pays d'entrer dans des négociations aussi complexes en ordre dispersé.

Ces critères de prudence, de préparation soigneuse, de solidarité sont presque plus importants encore dans l'autre grande négociation qui s'annonce à savoir celle concernant les réductions mutuelles et équilibrées des forces. En effet si, lors d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, nous voulons surtout établir les fondements d'une coopération améliorée et confiante pour l'avenir, les négociations sur une réduction mutuelle et équilibrée des forces touchent directement et immédiatement à notre sécurité.

Les accords signés par la République Fédérale à Moscou et à Varsovie assurent pratiquement ces deux pays du respect des frontières en Europe orientale telles qu'elles existent à l'heure actuelle. Ces accords ainsi que les conversations qui sont en cours avec d'autres pays et plus particulièrement avec la République Démocratique allemande doivent aboutir à la normalisation des relations entre les États de la région. Ces assurances concrètes ainsi que l'intention déclarée de procéder lors d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe à une renonciation solennelle au recours à la force dans les relations entre États, indiquent que le moment est peut-être venu de voir si pour tenir compte de cette situation nouvelle il n'est pas possible de réduire les niveaux des forces militaires qui se trouvent d'un côté comme de l'autre dans la région centrale de l'Europe. Tel pourrait être l'objet des négociations pour une réduction mutuelle et équilibrée des forces qui, avec la désignation de M. Brosio comme explorateur respon-

sable devant le Conseil de l'OTAN, est entrée dans une phase active. J'aimerais souligner à nouveau qu'il s'agit ici d'une initiative des pays de l'Alliance et que pendant longtemps l'appel de Reykjavik répété plusieurs fois par la suite n'a pas trouvé un écho valable du côté de l'Est. Certains indices permettent de penser que l'Union soviétique est actuellement elle aussi intéressée à de telles négociations. Toutefois alors que je parle nous ne savons toujours pas si M. Brosio pourra accomplir avec succès à Moscou la mission qui lui a été confiée et qui est d'explorer les possibilités d'avoir avec l'Union soviétique et avec les autres pays intéressés des négociations fructueuses sur le problème des réductions de forces en Europe centrale. J'en suis donc réduit à vous donner quelques indications sur les orientations générales de la politique occidentale en la matière et sur la position du gouvernement luxembourgeois en particulier.

Pour les pays occidentaux toute réduction des forces ne pourra être que mutuelle et équilibrée. Ceci veut dire tout d'abord qu'il ne peut être question pour les pays occidentaux de réduire unilatéralement leurs efforts de défense. A un moment où, il faut malheureusement le constater, les militaires soviétiques se flattent que l'Union soviétique et ses alliés continuent non seulement d'entretenir mais encore de renforcer un potentiel militaire déjà supérieur dans bien des domaines à celui de l'Ouest, une telle attitude serait irresponsable. Dans ce contexte nous avons particulièrement noté les assurances répétées des responsables américains et notamment du Président Nixon que les Etats-Unis ne procéderaient à une réduction de leurs forces stationnées en Europe que dans le cadre d'un accord de réduction mutuelle avec les pays de l'Est.

D'autre part, et en insistant sur le concept d'une réduction équilibrée, les pays occidentaux veulent s'assurer que ces réductions n'entraîneront à aucun moment un désavantage militaire pour un Etat ou pour un groupe d'Etats et que la sécurité doit être maintenue et assurée également pour tous. Une telle conception doit bien entendu tenir compte des considérations géographiques qui sont favorables à l'Union Soviétique et à ses alliés tant en ce qui concerne la mobilité des forces armées que leur renforcement à bref délai. L'Atlantique est un tout autre obstacle que les Carpates ou les plaines ukrainiennes et polonaises. Tout accord doit également comprendre des mesures complémentaires permettant d'assurer un contrôle et une vérification efficaces des mesures de réduction adoptées. Enfin, personne ne songe à remettre en cause la stratégie militaire de l'OTAN, réponse flexible et défense à l'avant, telles que les pays qui participent au programme de défense inté-

gré de l'Alliance, l'appliquent depuis quelques années.

Il est bien entendu que cette négociation ne saurait être strictement militaire mais qu'elle devra s'inscrire dans le cadre de la situation politique telle qu'elle existe à l'heure actuelle. Les concepts de sécurité et de détente sont en effet intimement liés et doivent s'appliquer à l'ensemble du territoire européen, même si les réductions de force doivent n'en affecter qu'une partie. Nous estimons par conséquent que tous les pays intéressés devraient pouvoir participer à ces négociations qu'ils soient ou non membres d'une alliance, même si la première responsabilité pour la préparation et la conduite des négociations incombe à ceux qui se sont engagés à se prêter mutuellement assistance et secours. Une préparation soigneuse et en commun s'impose surtout dans l'intérêt des petits pays si nous voulons éviter que les grandes puissances ne s'entendent entre elles et sans peut-être tenir compte, comme nous le souhaiterions, de nos intérêts.

La solidarité de nos intérêts et l'indivisibilité de la détente et de la sécurité requièrent encore des assurances et garanties que la réduction qui pourrait s'effectuer en un point n'entraîne pas une concentration de moyens militaires ailleurs.

Pour qu'il puisse être tenu compte de l'ensemble de ces considérations, j'estime que d'une façon ou d'une autre il devrait y avoir un lien entre ces négociations sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces et la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. En effet, je ne puis concevoir ni qu'une conférence sur la sécurité ne se préoccupe pas d'une négociation qui touche directement à nos capacités d'assurer cette sécurité ni inversement que les négociations sur une réduction des forces ne tiennent pas compte des progrès ou de l'absence de progrès qui pourraient être réalisés dans les domaines politiques et économiques.

Ceci dit, je le répète, toute cette affaire n'en est encore qu'à un stade d'exploration, et rien ne permet d'affirmer dès à présent qu'il existe de part et d'autre des conceptions suffisamment rapprochées sur les termes-clés du problème pour qu'une négociation utile puisse être envisagée.

J'aimerais toutefois dès à présent souligner que, si une négociation sur les réductions de force dans la région centrale de l'Europe ne pourra pas manquer d'avoir des répercussions pour notre pays, on ne pourra guère s'attendre, pour des raisons évidentes et quel que soit le résultat de cette négociation, à ce que notre propre effort de défense puisse être réduit en-dessous du minimum qu'il a atteint à l'heure actuelle.

Le Sommet Européen

J'ai déjà à plusieurs reprises maintenant indiqué l'impérieuse nécessité pour l'Europe de redéfinir sa personnalité et son rôle dans un monde dont je viens d'esquisser quelques-unes des évolutions les plus importantes.

L'idée d'organiser un sommet européen a été émise par le président Pompidou dans une déclaration officielle faite le 18 août 1971, en réaction aux mesures monétaires et commerciales prises par le gouvernement américain. Depuis lors les prises de position publiques et les conversations diplomatiques sur ce sujet se sont multipliées ; j'ai moi-même dans ma conférence de presse du 1^{er} octobre marqué l'intérêt du Gouvernement luxembourgeois à la réunion d'un sommet et fait connaître mes premières réactions sur les thèmes qui pourraient y être traités.

L'ensemble des indications préliminaires recueillies sur le plan international font état d'une appréciation positive de l'idée d'une réunion d'un sommet, mais semblent marquées par la préoccupation de lui donner un objectif plus vaste, dépassant le seul contexte monétaire. J'essaierai maintenant d'exposer ce qui à mon avis serait l'ordre du jour idéal d'une réunion des chefs d'Etat et de gouvernement avant de faire le point sur les différentes questions de procédure.

Le sommet devra commencer par un premier volet consacré aux problèmes monétaires : il faut d'abord trouver une solution à ce qu'il est convenu d'appeler la crise monétaire internationale. Dans une perspective d'avenir, ensuite, il faut définir les traits essentiels de ce que devrait être, dans l'esprit des Communautés européennes, le nouveau système monétaire international, et prendre les décisions permettant de faciliter l'achèvement de l'Union économique et monétaire, conformément aux décisions prises le 9 février 1971. J'aimerais préciser tout de suite que les délibérations prévues au sommet ne devraient en aucun cas servir d'alibi à un ajournement des conversations monétaires en cours ; bien au contraire, leur déroulement satisfaisant ne pourrait qu'améliorer les chances d'aboutir au niveau le plus élevé à des conclusions heureuses. La poursuite de ces travaux à un rythme soutenu et la définition urgente de solutions durables s'imposent si nous voulons éviter d'être pris dans l'engrenage des préoccupations électorales et protectionnistes qui pourraient bientôt et pour quelque temps paralyser l'action de notre principal interlocuteur. Or, la continuation de l'état actuel de désordre monétaire, le maintien des mesures restrictives, comme la surtaxe américaine, affecteraient gravement le commerce mondial.

Au-delà de cet aspect monétaire fondamental mais relativement limité, le moment est venu d'entreprendre un examen de conscience plus général, de définir la position de la Communauté élargie dans le monde, et, dans cette perspective, de nous interroger sur les structures et caractères internes.

On reproche journellement à l'Europe d'être absente et sans réaction à un moment où les grandes puissances multiplient les initiatives si ce n'est les coups d'éclat : mesures monétaires et économiques américaines, négociations SALT, ouverture des Etats-Unis vers la Chine populaire, entrée de celle-ci aux Nations-Unies, voyage du Président américain à Moscou, détente et désarmement en Europe. Pendant ce temps l'Europe s'élargit, échafaude un savant équilibre de périodes transitoires, rumine des produits sensibles, distribue des contingents et compte les poissons dans les eaux territoriales. C'est important, certes, mais est-ce là le changement radical d'envergure et de nature que les uns ont souhaité, les autres redouté quand ils ont évoqué l'élargissement des communautés et la création d'une Europe forte de ses 250 millions d'habitants, de ses marchés riches, de son potentiel industriel et technologique multiplié, de son dynamisme commercial, de sa vocation politique ?

Je ne puis pas l'admettre et je suis persuadé que nous devons saisir l'occasion du sommet qui nous est proposé, pour faire l'examen de conscience qui s'impose, pour préparer la négociation globale qui, au-delà les problèmes monétaires immédiats, devra rééquilibrer nos relations avec les Etats-Unis et avec le Canada, nos principaux alliés, dans les domaines économiques, commerciaux et politiques, y compris la défense, pour pouvoir apporter à la détente et à la coopération en Europe, toute la contribution que les pays de l'Europe de l'Est attendent de nous, pour pouvoir aborder les négociations avec l'Union soviétique et avec ses alliés avec une chance réelle de voir notre sécurité renforcée et la paix en Europe assurée, pour pouvoir enfin apporter aux pays en voie de développement le concours que permettent nos moyens et qu'imposent nos responsabilités.

Le troisième volet que le gouvernement luxembourgeois a proposé pour l'ordre du jour d'un sommet consistera en une interrogation en commun sur la nature et les traits caractéristiques des Communautés futures.

Le débat institutionnel est amorcé depuis la conférence de presse que le Président Pompidou a tenue au mois de janvier ; il est prématuré cependant d'énumérer le détail des sujets que nous aimerions voir discuter à cet égard. Je me limiterai à dire ici que les critères selon lesquels nous envisageons ce débat, sont, d'une part, la nécessité d'assurer une plus grande démocratisation des procédures communautaires, et d'autre part, le souci de les faire fonctionner avec un maximum d'efficacité. Cela nécessitera sans doute que soit revu l'équilibre institutionnel entre les divers organes exécutifs et le Parlement Européen. Il est même souhaitable que le problème de l'élection directe des membres de cette assemblée puisse trouver une solution dans le cadre de cette révision.

Enfin, certaines rumeurs ont circulé récemment au sujet du siège des communautés. J'aimerais déclara-

rer ici que, pour le Gouvernement luxembourgeois, l'élargissement et le développement des communautés ne sauraient en aucune façon porter atteinte aux droits acquis.

J'essaierai d'être bref sur les questions de procédure.

La date d'un sommet ne pourra être très rapprochée : compte tenu des exigences d'une préparation soignée, elle ne pourra plus se situer cette année-ci. Mais pour les raisons indiquées plus haut elle ne devrait pas non plus être reculée très loin dans l'année 1972. L'expérience nous enseigne qu'on ne saurait trop longtemps vivre dans l'attente d'un événement important sans qu'il s'ensuive une certaine paralysie des activités normales. Une date se situant autour de Pâques de l'année prochaine me semblerait ainsi très appropriée.

Le lieu n'a qu'une importance toute relative : je m'empresse cependant de dire que le Luxembourg s'honorerait d'accueillir une conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement si tel était le désir de ses partenaires, et ne reculerait pas devant les charges et responsabilités que cela comporterait surtout si la conférence se tenait à un moment où nous exerçons la présidence des Communautés.

Tout ce que je viens de dire l'a été dans la perspective d'un sommet à Dix. Il est clair en effet qu'au stade des négociations où nous sommes, les décisions susceptibles d'affecter profondément la vie des Communautés européennes pour les années à venir ne sauraient être prises sans permettre la participation sur pied d'égalité des quatre Etats candidats. Nous accepterions donc avec la plus grande faveur la pleine participation de ces Etats au Sommet lui-même comme à sa préparation. Si cependant l'un ou l'autre d'entre eux, pour des raisons qui lui sont propres, ne désirait pas participer intégralement, nous serions tout à fait ouverts en ce qui concerne la forme qu'il préconiserait pour son association aux décisions prises par un sommet européen, et, auparavant, à sa préparation. Enfin, ces Etats, ayant participé à l'élaboration des décisions et à leur adoption, devraient bien entendu, en attendant la date de leur adhésion effective aux Communautés, être associés étroitement à leur mise en œuvre.

La Commission des Communautés européennes devra, elle aussi, participer aussi bien au sommet qu'à sa préparation, dans les limites de sa compétence et selon des formes qui lui permettront de l'exercer pleinement.

Les Communautés Européennes

En proclamant ces espoirs, en indiquant ces vœux, je n'entends nullement nier que les Communautés ne jouent déjà à l'heure actuelle un rôle important ni surtout que le processus d'adhésion qui est actuellement en voie d'achèvement, ne constitue à bien des égards la précondition essentielle pour que ces espoirs et ces vœux se réalisent. L'apport industriel et technologique de la Grande-Bretagne, son expérience des affaires mondiales, la profonde conscience démocratique des pays scandinaves ont été suffisamment évoqués ces dernières 8 années pour que je n'aie plus besoin d'y insister. Tout cela donnera à l'Europe une nouvelle envergure dont l'importance dépasse de loin la simple signification des chiffres : 250 millions d'hommes, un volume d'échange trois fois supérieur à celui des Etats-Unis et près de dix fois supérieur à celui de l'Union soviétique. C'est un pas important vers la réalisation de ce premier objectif que constitue le vote intervenu le 28 octobre dernier à la Chambre des Communes et à la Chambre des Lords de Grande-Bretagne. Le Luxembourg qui a toujours souhaité que le Royaume-Uni s'engage de façon décisive sur la voie de l'Europe, ne peut que se féliciter de l'ampleur de la majorité obtenue. Si la Grande-Bretagne a été ainsi le premier parmi les pays candidats à prendre cette décision de principe historique, c'est que les difficultés majeures des négociations d'adhésion avec ce pays sont dès à présent résolues. Il ne reste plus à régler que le délicat pro-

blème des pêcheries qui constituent également une difficulté majeure dans les négociations avec les 3 autres candidats. Et puis bien entendu, le Gouvernement britannique aura à faire approuver l'ensemble de la législation d'application qui découle de son adhésion aux Communautés ; néanmoins le vote intervenu avec une telle majorité de voix permet d'être raisonnablement optimiste à cet égard.

Je dois avouer que je n'oserais pas me prononcer de façon aussi formelle en ce qui concerne les autres pays candidats. Il reste avec eux à résoudre des difficultés majeures qui ne sont pas seulement le problème des pêcheries, mais également celui de l'agriculture plus particulièrement avec la Norvège ainsi que le problème complexe des relations entre ces pays candidats avec les autres membres de la zone de libre échange qui ne désirent pas adhérer aux Communautés européennes. A ces problèmes économiques s'ajoute, au moins en ce qui concerne les deux pays scandinaves, tout le problème de l'équilibre nordique. On a d'ailleurs parfois l'impression que, l'opinion publique éclairée et le Gouvernement britanniques se sont au cours de ces dernières années préparés pour leur entrée dans les Communautés et qu'il y a là encore une nette différence avec les autres pays candidats qui ne semblent pas toujours se rendre parfaitement compte des finalités politiques et intégrationnistes des Communautés européennes. Or c'est bien là, la direction dans laquelle nous espé-

rons que les Communautés vont avancer, notamment en premier lieu dans le domaine de l'Union économique et monétaire, à laquelle le Luxembourg, par l'intermédiaire de son Premier Ministre et Ministre des Finances, a fait une si importante contribution. Je rappelle ici ce que j'ai dit il y a un instant en parlant du Sommet européen : c'est ensemble avec tous les pays qui voudront bien y participer que nous voulons préparer et accomplir les prochains pas dans cette direction.

Je ne peux pas dans ce contexte passer sous silence les mesures restrictives prises l'été dernier par le Gouvernement des Etats-Unis qui ont non seulement mise en cause la réalisation de l'Union économique et monétaire, mais qui constituent aussi une entrave sérieuse au développement des échanges commerciaux et qui mettent en question la politique libérale si laborieusement élaborée au cours des 20 dernières années. Déjà d'autres, tel que le Danemark, se sont engagés dans la même voie. Quant aux pays de la Communauté européenne ils ne pourront indéfiniment s'accommoder des mesures prises unilatéralement sans prendre les contremesures qui s'imposent. Si en effet la Communauté européenne reconnaît les difficultés financières auxquelles les Etats-Unis se heurtent à l'heure actuelle, si elle est prête à collaborer et à coopérer pour surmonter ces difficultés, elle ne peut toutefois pas accepter que toutes les concessions requises pour aboutir à un équilibre nouveau et meilleur soient mises à sa seule charge.

La Communauté est prête à accepter le dialogue, elle ne peut pas accepter une mise en demeure, et toute tentative de vouloir diviser entre eux ses membres serait non seulement inopportune mais également, je l'espère, vouée d'avance à l'échec. Ce serait d'ailleurs de la part des Etats-Unis un reniement de la politique qu'ils ont constamment poursuivie depuis la guerre et qui a consisté à encourager à tous les stades le renforcement et l'unification de l'Europe occidentale.

Les mesures américaines ont été d'autant plus durement ressenties que, comme je l'ai déjà signalé dans le mémoire qui vous a été soumis, les échanges commerciaux ont été caractérisés en 1971 par un net affaiblissement de la demande étrangère par suite d'un ralentissement de la conjoncture internationale.

Les exportations de produits sidérurgiques qui représentent toujours 60% de la valeur de nos exportations totales, enregistrent probablement un recul par rapport à l'année précédente.

Il mérite d'être souligné que la régression de l'exportation des laminés s'est manifestée surtout sur les marchés des pays du Marché commun (moins 7%), alors que les ventes aux pays tiers ont augmenté d'environ 17%. Il s'y est ajouté que le niveau moyen des prix de vente des produits sidérurgiques a également baissé assez sensiblement par rapport à celui de l'année écoulée.

Le volume des exportations des autres industries s'est maintenu à peu près au niveau de l'année précédente, grâce notamment à la mise en service d'entreprises industrielles nouvelles.

Dans le domaine de la conclusion d'accords commerciaux avec les pays tiers, je voudrais signaler que les pays du Benelux se sont surtout efforcés d'intensifier leurs échanges avec les pays de l'Est qui dans le passé et encore à l'heure actuelle prennent une part trop modeste dans l'ensemble de nos relations commerciales extérieures. Je tiens à relever particulièrement l'accord commercial conclu entre le Benelux et l'URSS qui a été signé au mois de juin à Bruxelles et qui, outre son importance commerciale, a constitué un événement politique non négligeable puisque c'est la première fois que l'Union soviétique a ainsi reconnu en traitant avec elle une communauté d'Etats. Il reste à voir si l'Union Soviétique consentira à tirer la conclusion logique de ce premier pas et adoptera une attitude analogue vis-à-vis des Communautés européennes.

Je profite de cette occasion pour répéter que, conscient de l'importance croissante que la coopération industrielle, technique et scientifique est appelée à jouer à l'avenir dans les relations internationales, le Ministère du Commerce Extérieur s'efforce de faire participer plus activement nos milieux industriels à des opérations dans le cadre des nombreux accords conclus en la matière par l'Union économique belgo-luxembourgeoise. Mon Département organise à cet effet soit lui-même, soit en coopération étroite avec la Chambre de Commerce et la Fédération des Industriels des conférences de spécialistes et des prises de contact entre importateurs et exportateurs luxembourgeois et missions commerciales venant de pays tiers. Je rappelle encore que j'ai obtenu du Gouvernement belge l'assurance que les exportateurs luxembourgeois peuvent bénéficier au même titre que les exportateurs belges des services de l'Office belge du Commerce Extérieur qui se trouve doté des moyens les plus modernes comme p. ex. le traitement des informations au moyen d'ordinateurs.

L'Union Économique Belgo-Luxembourgeoise

Je me rends compte que j'en suis ainsi arrivé insensiblement à ces problèmes d'intérêt immédiat que j'ai annoncés dans mon introduction, qui concernent quelques aspects de nos relations bilatérales et qui ont revêtu au cours de l'année écoulée une impor-

tance toute particulière tant pour l'opinion publique que pour ses représentants à cette Chambre et pour le Gouvernement.

Le premier de ces problèmes concerne la Convention de l'Union économique belgo-luxembourgeoise

qui a été conclue pour une durée de cinquante ans à partir du 6 mars 1922.

Selon l'article 43 elle restera en vigueur ensuite pour des périodes successives de dix années sous réserve de la faculté, pour chacune des Hautes Parties Contractantes, de la dénoncer au plus tard un an avant l'expiration de cette période, ou, selon le cas, de chacune des périodes décennales successives.

Désireux d'apporter certains amendements à la Convention, le Gouvernement luxembourgeois s'est vu confronté avec la question de savoir s'il devait, pour y parvenir, recourir ou non à la clause de dénonciation.

Le problème qui nous préoccupait plus particulièrement était celui de la répartition des droits d'accise. J'ai soulevé cette question à plusieurs reprises avec M. le Ministre Harmel et notamment au cours de la visite officielle qu'il a faite à Luxembourg le 7 décembre 1970. Finalement le 1^{er} mars dernier, c'est-à-dire à une période où la dénonciation était toujours possible, le Premier Ministre, le Ministre des Affaires Économiques et moi-même avons eu une entrevue avec différents membres du Gouvernement belge, y compris M. le Premier Ministre Eyskens.

Notre partenaire belge nous a donné l'assurance que la reconduction de la Convention d'Union économique entre les deux pays n'empêcherait pas d'y apporter les amendements allant dans le sens souhaité par le Gouvernement luxembourgeois. Cet accord qui a été consigné dans le communiqué officiel publié le 5 mars 1971, stipule notamment que les deux Gouvernements sont convenus d'adopter une clef de répartition des accises « qui serre la réalité économique de plus près que la répartition actuelle, fondée sur le rapport des populations ».

D'autre part les deux Gouvernements ont constaté que les décisions prises en matière économique et financière par les Communautés européennes peuvent, à la lumière de l'évolution de leur structure, imposer le réexamen du Protocole monétaire.

Les négociations belgo-luxembourgeoises ont été menées, avec diligence et efficacité, d'abord au sein du Conseil administratif des douanes et ensuite par la Commission administrative belgo-luxembourgeoise. Il y a eu également des contacts entre les Ministres des Finances des deux Pays.

Le 14 juillet dernier, j'ai rencontré M. le Ministre des Affaires Étrangères de Belgique et nous sommes

tombés d'accord sur les grandes lignes de l'accord à intervenir en la matière. Le 27 octobre mon collègue belge et moi-même avons procédé à la signature d'un Protocole de révision de la Convention instituant l'U. E. B. L.

Ce Protocole sera soumis incessamment à la Chambre des Députés afin qu'il puisse entrer en vigueur le 6 mars de l'année prochaine.

Sur la base des statistiques des dernières années on peut estimer que la plus-value de recettes pour le Luxembourg devrait dépasser 300 millions de francs pour l'année prochaine. Il convient de remarquer que le nouveau système de répartition des droits d'accise ne pourra être appliqué qu'à partir de la ratification du protocole de modification du Traité U.E.B.L.

En guise de conclusion je crois pouvoir qualifier le résultat des négociations entreprises avec le Gouvernement belge comme à la fois très satisfaisant et équitable.

Je me plais à souligner l'esprit de compréhension de notre partenaire qui a reconnu, sur la base des données chiffrées fournies par l'administration luxembourgeoise, le bien-fondé de nos revendications et accepté la formule que nous lui avons proposée.

Grâce à cette entente les deux Gouvernements ont pu confirmer et reconduire l'Union économique qui unit leurs pays si étroitement depuis cinquante ans et dont je n'ai pas à vanter les multiples mérites et avantages puisqu'ils sont connus de tous.

Les deux gouvernements ont également signé à la date du 27 octobre 1971 un accord relatif aux régimes de sécurité sociale d'outre-mer.

Cet accord n'a pas de lien direct avec la révision du Traité de l'U.E.B.L. Il met un point final à certaines doléances et revendications émises de part et d'autre dans le domaine concerné.

Ainsi qu'il résulte du communiqué de presse publié à cette occasion, cet accord place les ressortissants du Grand-Duché de Luxembourg ayant œuvré dans le secteur privé au Congo avant son indépendance, sur un pied de complète égalité avec les affiliés belges de la sécurité sociale d'outre-mer.

Pour sa part, le Grand-Duché de Luxembourg accorde aux affiliés belges les prestations d'invalidité et de soins de santé reconnus à ses propres nationaux.

Les Problèmes Bilatéraux

J'aimerais pour terminer évoquer brièvement une affaire qui a depuis plus d'un an soulevé beaucoup d'émotions dans le pays, émotions d'autant plus vives et justifiées que c'étaient nos relations de confiance et d'amitié avec la France, pays vers lequel nous avons toujours tourné nos espoirs aux moments difficiles de notre histoire, qui semblaient être mises en

cause : A partir d'une recherche historique dont on a depuis, tant au Luxembourg qu'en France, fait la critique et démontré les lacunes, M. Ordioni a dans son livre « Commandos et 5^e Colonne en Mai 1940. La Bataille de Longwy » rapporté des déclarations d'officiers et de soldats français, cité des documents qui, s'ils étaient destinés en premier lieu à expliquer,

voire excuser, certaines défaillances en mai 1940, n'en comportaient pas moins des accusations et des insinuations graves et blessantes envers les populations luxembourgeoises des régions frontalières. Ces accusations ont été rejetées avec toute la fermeté et la conviction nécessaires par les représentants des populations visées, mais aussi par les porte-paroles des organisations de la résistance et des anciens combattants tant au Luxembourg qu'en France. De nombreux témoignages ont été recueillis, notamment par M. Henri Koch-Kent qui les a publiés ensemble avec d'autres documents les étayant dans son livre « 10 Mai 1940 en Luxembourg ».

J'aimerais à mon tour verser au dossier une lettre que m'a adressée à ce sujet le Ministre français des Affaires Etrangères, M. Maurice Schumann et dont la teneur est la suivante :

« Monsieur le Ministre et cher Ami,

Au moment où l'attitude des combattants luxembourgeois pendant la dernière guerre fait l'objet des accusations les plus surprenantes et les plus déplorable, je voudrais vous dire combien je comprends l'émotion que cette controverse soulève au Grand-Duché de Luxembourg. Je partage d'autant mieux les sentiments de vos compatriotes qu'en septembre 1944 j'ai été personnellement, comme officier français, le témoin du courage et de l'abnégation déployée par les résistants de votre pays en même temps que le bénéficiaire de l'inappréciable concours qu'ils apportèrent aux armées de la libération.

C'est pourquoi, puisque l'occasion s'en offre à moi, je tiens à rendre à la Résistance luxembourgeoise et aux combattants qui l'ont si noblement incarnée l'hommage qui leur est dû. Je tiens aussi à vous assurer que le peuple français n'a pas oublié et n'oubliera pas la dette de profonde reconnaissance qu'il a contractée à leur égard.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre et cher Ami, l'expression de ma haute considération.

Maurice Schumann. »

Je crois pouvoir dire qu'après le témoignage de reconnaissance et d'amitié qui nous a ainsi été solennellement confirmé, il ne peut plus y avoir dans nos relations avec la France le moindre malentendu, et je remercie très sincèrement mon collègue et ami français de ce geste qui met les choses au point.

Il reste maintenant aux historiens à poursuivre leurs travaux, à pousser plus loin encore leurs recherches de la vérité. Permettez cependant à un laïque en la matière de dire que la vérité doit être entière et que ce qui a pu être écrit par certains en mai 1940 en fait partie avec et précisément par ces

erreurs et ces partialités dans la mesure où s'y révélèrent des réactions, des aveuglements, des préjugés, tout un état d'esprit qui n'a pas pu manquer d'influencer le comportement des armées en campagne.

Notre juste revendication après l'exploitation scandaleuse par certains auteurs de ces documents ne peut donc pas être de demander qu'ils soient expurgés ou rectifiés, parce que, ce faisant, on détruirait ou falsifierait des documents appartenant sinon à l'histoire alors du moins aux archives et nul ne saurait prétendre n'avoir dans ses archives que des pièces objectivement justes et véridiques.

Mais ce que nous devons demander c'est que nos historiens aient accès aux archives, qu'ils puissent librement y faire leurs recherches en tenant compte de tous les documents qui s'y trouvent.

Ce que nous devons demander c'est que les témoignages et documents historiques dont nous disposons et qui seraient aptes à remplir les lacunes constatées, à rectifier les interprétations partiales et erronées, à rétablir l'entière vérité en y ajoutant la nôtre, puissent être versés aux dossiers et être ainsi à la disposition des chercheurs pour leurs travaux futurs.

*

En reprenant à la fin de cet exposé les problèmes dont j'ai essayé de faire devant vous l'analyse, je crois que la conclusion s'impose que notre politique étrangère et notre diplomatie au cours de l'année écoulée ont assuré la continuité voire l'amélioration de nos relations avec nos voisins immédiats, resserré les liens avec notre partenaire de l'Union économique belgo-luxembourgeoise, tout en actualisant la convention U.E.B.L., fait progresser le Benelux et affirmé notre présence dans les Communautés. Nous avons pris part, en tenant compte de nos moyens, mais dans la mesure de nos responsabilités et dans le cadre de nos alliances, aux relations Est-Ouest. Nous n'avons pas hésité à prendre position consciencieusement, avec modération et dans le souci de préserver notre crédibilité devant les graves problèmes qui se présentaient à nous en tant que membre des Nations Unies. Je crois pouvoir dire que nos partenaires ont toujours parfaitement compris nos préoccupations et apprécié la sincérité de nos prises de position. Nous avons atteint au cours de l'année écoulée certains de nos objectifs les plus importants. J'ai évoqué devant vous nos espoirs pour l'action qu'il reste à entreprendre notamment sur le plan européen. Nous y travaillerons avec conviction et acharnement. J'espère beaucoup être le plus rapidement possible en mesure de vous entretenir des progrès importants qui devront être et qui, je l'espère, seront acquis.